dossier

SOLIMA
UNE MISE EN MOUVEMENT COLLECTIF

REDACTEURS/INTERVIEWS
VÉRA BEZSONOFF (FEDELIMA) , STÉPHANIE THOMAS (FEDELIMA)
PHILIPPE BERTHELOT (FEDELIMA)

Si vous agissez de près ou de loin dans le monde de la musique, vous avez pu entendre ou voir ce sigle apparu il y a deux ans : SOLIMA. Pour les autres, il y a peu de chances… Et pourtant, ce Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles pourrait bien avoir un impact (positif) sur vos pratiques
Tout a commencé en 2003.
L'état souhaite réduire le nombre de lieux de Musiques actuelles qu'il a commencé à financer. Les intermittents bloquent les festivals. C'est sur ce fond de crise que la Fédurok et la fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées réussissent à convaincre le Ministère de la culture d'engager une concertation nationale qui associe, d'une part, l'ensemble de la filière du spectacle vivant et phonographique et, d'autre part, les réseaux de collectivités Cette concertation doit permettre de répondre à des questions cruciales :
Comment déterminer les enjeux liés aux musiques dites « actuelles » ?
Comment définir des éléments de construction de politique publique adaptés entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs ?

Outre les travaux réguliers et intenses de concertation, les premiers résultats de cette dynamique collective de production apparaissent en 2005 avec le FORUMA (Forum des musiques actuelles) à Nancy qui rassemble plus de 1000 représentants des collectivités publiques, des artistes, et des acteurs de la filière musicale. En 2006, un texte fondateur « Pour une politique nationale et territoriale en faveur des musiques actuelles » pose les enjeux majeurs. Les premiers principes d'une méthode de co-construction entre les collectivités publiques et les acteurs d'une filière voient le jour.
S'en suit une phase d'apprentissage et de connaissance mutuelle qui aboutira à notre sujet : le SOLIMA. La méthode SOLIMA est élaborée au sein d'un groupe de travail, dénommé GTLIMA (Groupe de Travail Lieux de Musiques Actuelles), avant d'être fixée administrativement dans la circulaire sur les labels d'État du 31 août 2010.

ANDRE **CAYOT**

Conseiller technique aux musiques actuelles de la DGCA / Ministère de la culture

La dynamique de co-construction a été initiée par les acteurs et les collectivités territoriales dès nos premières concertations en 2004 au moment où nous avons mis en œuvre le processus qui allait nous amener au Conseil Supérieur Musiques Actuelles « pour des politiques concertées… » puis au GTLIMA qui en est le seul résultat tangible mais fondamental de nos travaux 2005 2007.

Une dynamique de co-construction

Mais je rappelle simplement que nous avions déjà ouvert la porte à la démarche lors de la rédaction de la première circulaire Scène de Musiques ACtuelles en 1998, par une co-élaboration de ce texte dont le triptyque équipe / projet / lieu constitue encore la base de la nouvelle circulaire SMAC 2010 à laquelle est adossé le texte SOLIMA qui lui apporte son côté territorial de concertation.

LE SOLIMA UN EXERCICE DE DÉMOCRATIE ACTIVE

Sans attendre le texte officiel, le territoire de la Dordogne se lance. Après Annecy, des Rencontres Territoriales des Lieux de Musiques (RTLMA) sont organisées à Toulon, Caen, Bergerac, Nîmes... et permettent de sensibiliser et susciter les vocations.
Cependant, après la mise en route de premiers SOLIMA, force a été de constater que la méthode était difficile d'appréhension par les différentes parties prenantes, et qu'il était nécessaire au final de poser quelques règles d'utilisation... Le GTLIMA s'est donc penché sur l'écriture d'un « vade-mecum », texte pédagogique qui pose les principes à intégrer lorsque l'on veut initier un SOLIMA sur son territoire. Parmi ces principes : la bienveillance réciproque, les temps différents de chacun, la notion de périmètre d'intervention, la dé-hiérarchisation... Désormais ce vade-mecum validé depuis le 13 mai dernier par le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel, CCTDC, qui regroupe l'ensemble des réseaux de collectivités et l'Etat, vient renforcer la méthode de concertation « SOLIMA ». ■■■

QUESTIONS À...

JEAN-FRANÇOIS BURGOS

Vice-Président de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture)

Le SOLIMA : un nouveau territoire ?

Lors d'une première réunion SOLIMA, les présents autour de la table représentent eux-mêmes un territoire qui n'est pas forcément un territoire administratif ou géographique. Ils dessinent, par leur implication dans le processus, un espace différent qui prend en compte des données autres. Il s'agit de dépasser les frontières naturelles ou imposées, en se posant la question d'un espace moins contraint, un espace d'intérêt commun. Le plus souvent, au regard des expériences actuellement menées, la définition territoriale ne convient pas au sujet posé. Il peut arriver qu'un SOLIMA intègre dans sa démarche des acteurs d'un pays frontalier, par exemple. Ou qu'au sein d'un même territoire géographique, des acteurs ne se parlent plus depuis longtemps du fait d'une frontière virtuelle qui peut être liée à la topographie et aux moyens d'accès aux équipements. Le SOLIMA peut permettre de remettre autour de la table des acteurs séparés de fait par ces problématiques...

Le SOLIMA : un nouvel espace de démocratie ?

Il est certain que le SOLIMA représente une progression au sens démocratique du terme (avancer ensemble). De par sa nature, le SOLIMA met au même niveau l'État, les collectivités et les acteurs. C'est un espace de concertation où la voix de chaque présent a une importance égale. La co-construction des politiques publiques en faveur de la culture est ainsi rendue possible, dans le sens où chaque présent parle et agit au nom d'un intérêt commun, qui est celui de la filière musiques actuelles. Toutefois, justement parce qu'on parle d'une filière précise, on ne peut parler d'un espace de démocratie populaire. Le citoyen n'y est pas individuellement représenté, dans toute la complexité de ses besoins et revendications. Le sujet du SOLIMA, c'est bien la musique, et avant tout les musiques actuelles. La méthodologie posée par le SOLIMA pourrait bien être virale, car on observe, notamment dans le milieu du cinéma, une configuration proche des musiques actuelles (lieux, festivals, collectifs...) rassemblant des acteurs qui sont de fait divisés, soit pour des problématiques économiques, soit parce que leur division sert des intérêts autres.... Ces acteurs regardent de près la démarche SOLIMA.

Le SOLIMA : une utopie ?

On constate, lors de la mise en place de SOLIMA dans les territoires, que les personnes sont mises en situation délicate. Il est rarement proposé à un tel échantillon de personnes de travailler sur une méthode, la plupart du temps on leur demande s'ils adhérent ou pas à un cadre déjà défini. De plus, la dé-hiérarchisation est déstabilisante : chaque voix compte autant, qu'elle soit celle de l'État, de la collectivité ou de l'acteur. Le vade-mecum que nous avons écrit aide à lisser ces problèmes : affirmer la légitimité de chacun, poser un cadre bienveillant, favoriser la discussion plutôt que la confrontation. Nous sommes très conscients des préjugés, clivages et oppositions des personnes en présence : politiques, parfois même au sein d'un même parti, entre acteurs qui parfois ont des comptes à régler, contraintes étatiques... Mais au final, cette mise en dialogue, si elle est parfois difficile, ne peut donner que du mieux. Le tout étant de parler le même langage. Mais lorsque le dialogue est possible, on dépasse alors les clivages, vers une autre façon de penser l'intervention publique qui est alors centrée sur le cœur de l'objet abordé.

L'originalité et le caractère unique de la méthode SOLIMA

La méthode SOLIMA est d'une simplicité évidente et c'est ce qui en fait peut-être son originalité. En effet, SOLIMA n'est qu'une méthode de travail entre les collectivités publiques et les acteurs concernés par le développement des MA sur des territoires non prédéfinis. En ce sens elle n'a rien d'original, mais ce qui en fait son intérêt c'est d'être utilisable et appropriable par chacun des participants potentiels, parce qu'elle place la concertation au centre du dispositif. Et c'est sans doute parce qu'elle a été discutée, amendée, pensée, repensée et formalisée, que la méthode devient originale dans sa mise en œuvre. Le vade-mecum qui a été validé par le CCTDC vient appuyer le texte de 2010. Il nous faut maintenant mettre en œuvre les SOLIMA de telle sorte que la démarche puisse se généraliser, afin que la concertation devienne LE mode de mise en œuvre des politiques concertées notamment en faveur des musiques actuelles.
Les freins que l'on peut observer à cette méthode sont principalement d'ordre temporel. Le principal étant celui des échéances politiques qui peuvent temporairement bloquer - ou accélérer - les processus de mise en œuvre des SOLIMA. Le temps politique n'est pas toujours le même que celui de la concertation. D'autres freins peuvent aussi exister en fonction du temps de l'appropriation du dispositif par les uns et par les autres. Globalement, ce processus, qui a vocation à être permanent, demande de la part de ceux et celles qui vont le mettre en œuvre beaucoup de « bienveillance » pour conduire la démarche sereinement. N'oublions pas que l'objet même de ce travail est de mieux prendre en compte les démarches créatives, les pratiques artistiques et culturelles, l'évolution des usages dans un environnement culturel bouleversé et des territoires en mouvement.
Alors les perspectives ?
Déjà, faire en sorte que la démarche soit entendue, comprise et inscrite de façon régulière dans les modes de concertation entre les acteurs et les collectivités publiques. Puis élargir le champ pour que les musiques actuelles et la force de leur développement et de leur renouvellement soit partagée par l'ensemble des acteurs culturels.
Il nous faut du temps, encore du temps !

ANDRE CAYOT, Conseiller technique aux musiques actuelles de la DGCA / Ministère de la culture.

SOLIMA
UNE MISE EN MOUVEMENT COLLECTIF

LE SOLIMA A L'ÉPREUVE DES FAITS !

On l'a vu, la mise en place d'un SOLIMA reste relativement délicate et potentiellement longue dans sa mise en œuvre, car il n'y a pas d' « autorité imposée ». Ce sont les réalités historiques des constructions territoriales qui déterminent l'angle d'entrée en SOLIMA. Il peut être sollicité par des acteurs, une collectivité, ou la DRAC. Aucun des territoires n'est obligé de s'engager dans les démarches dans un même temps. L'essentiel étant que personne ne soit exclu ! C'est ainsi que sur les territoires, les parties prenantes peuvent rejoindre progressivement les démarches sans qu'aucune obligation ne leur soit faite, mais simplement parce que la nécessité de s'y engager se fait jour.

Souvent les SOLIMA s'installent sur un terrain déjà « travaillé ». Rares sont les initiatives qui n'ont pas connu de précédents de concertations, à l'exemple de l'Aquitaine, des Pays de la Loire... ou du Finistère, de la Saône-et-Loire... Apparues en premier lieu sur des territoires principalement ruraux, et initiées sur le plan départemental (Dordogne, Haute-Loire...), les démarches SOLIMA ont commencé à s'articuler à partir d'intercommunalités (Laval, Syndicat Mixte de l'aire Urbaine Montbéliard-Belfort-Héricourt...) et dans des montages plus complexes sur le plan régional (Franche Comté, Lorraine...).

› LA BOURGOGNE
un exemple de mise en place au « long cours »

Les histoires SOLIMA ressemblent à de la dentelle qui se fabrique dans la durée, de façon unique, en fonction des opportunités et des territoires. L'histoire du SOLIMA Bourgogne en est un exemple illustrant…

CHARLES DESSERVY
Conseiller musique et danse de la DRAC Bourgogne

En Bourgogne, deux entrées ont généré en 2010 la dynamique SOLIMA : une entrée régionale via la Conférence Régionale du spectacle vivant et une entrée départementale dans la Nièvre à partir du « Café Charbon » à Nevers. Sur la durée l'articulation entre les différentes mobilisations territoriales oblige à répartir et préciser les thématiques à traiter. Le recours à un regard extérieur peut devenir indispensable. C'est ainsi que l'apport de Jany Rouget, par les préconisations qu'elle nous renvoie, doit nous aider à préciser la méthode et notre trajectoire.
Pour la Nièvre et la Saône-et-Loire, la dimension départementale est stable, avec toutefois des pilotages aux modalités différentes, même si les lieux labellisés sont dans les deux cas des points d'appui déterminants.
À terme se dessine une animation par l'Agence régionale, le LAB, au niveau régional, avec deux axes de travail possibles et transversaux, la diffusion et l'accompagnement.
Un des points notables est la prise en compte progressive par les élus, notamment le président de l'exécutif régional, de l'utilité du SOLIMA. L'important est d'être vigilant sur le rythme et les articulations des différentes mobilisations afin de ne pas épuiser les personnes.

LUDOVIC RENAUX
Le SOLIMA départemental de la Nièvre avec le directeur du Café Charbon (Nevers)

C'est à partir du travail de redéfinition du projet associatif, de la restructuration, et du développement d'actions opérationnelles engagées avec d'autres acteurs du territoire (diffusion, enseignement, accompagnement, éducation populaire) que dans le cadre d'un DLA (Dispositif local d'accompagnement), et enfin un dialogue avec les collectivités et le conseiller musique et danse de la DRAC, Charles Desservy, que l'idée de mettre en place un SOLIMA est née.
Les cadres de référence officiels ont permis de signaler les enjeux d'une structuration territoriale dans le cadre de l'intérêt général, et notre association a été dans un premier temps missionnée pour l'animer et en assurer le secrétariat.
Nous avons choisi, à l'issue d'un état des lieux collectif, de retenir des thèmes pour travailler collectivement à des actions opérationnelles : accompagnement et enseignement artistique, culture et éducation populaire. La démarche SOLIMA doit s'inscrire dans la durée et trouver à se formaliser dans sa méthode. Notre prochaine étape sera donc de constituer un organe formel de concertation et de gouvernance pour cette fin d'année 2013. Nous nous appuierons sur l'ensemble des acteurs ayant mis en œuvre des actions pour faire le bilan de ces deux dernières années, et sur cette base constituer l'organe de concertation, de gouvernance et les orientations futures.

› LA SAÔNE-ET-LOIRE
regards croisés sur le SOLIMA départemental

BRUNO **ALVERGNAT**
Directeur de La Péniche à Chalon-sur-Saône

La DRAC a souhaité lancer une démarche SOLIMA au niveau de la région. Parallèlement, en Saône-et-Loire, dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma d'enseignement, le Conseil Général avait mis en place une concertation autour des musiques amplifiées qui intégrait les acteurs de terrain, les écoles de musique et les collectivités territoriales. Les deux démarches se rejoignant, l'idée a donc été d'élargir le périmètre de cette réflexion musiques amplifiées au jazz et aux musiques traditionnelles. Pour cela, l'État a participé au financement d'un état des lieux des musiques actuelles sur le département qui a permis de créer du dialogue et de construire des objectifs. La restitution de cet état des lieux a lancé officiellement le « SOLIMA 71 » en novembre 2012. Le fait, par cette démarche, d'évoluer dans un territoire et une politique commune sans qu'il y ait de hiérarchie entre acteurs et partenaires a complètement changé la relation entre tous. Cela a changé notre manière de nous considérer et de nous parler. Finalement, le fait de pouvoir échanger sur nos manières de faire, sur nos enjeux, nos objectifs, nous permet d'avoir une meilleure connaissance de nos pratiques respectives et de mieux se comprendre. Aujourd'hui, nous avons dépassé certains freins et nous avons plusieurs objectifs très concrets : travailler sur une sémantique par rapport à l'accompagnement/enseignement, trouver un langage commun et le formaliser. Sur la diffusion, travailler sur les problématiques des festivals MA mais aussi sur les lieux intermédiaires pluridisciplinaires. Mais c'est aussi mettre en place un outil d'observation pour recueillir des informations de manière régulière et pouvoir produire de l'analyse. D'un point de vue méthodologique, on s'est fixé un certain nombre de réunions, on doit valider un retro planning pour chaque groupe de travail, organiser une plénière pour faire un premier bilan... Par ailleurs, le souhait est aussi de continuer à intégrer un maximum de personnes différentes autour de la table. Enfin à terme, on espère que le SOLIMA départemental servira à alimenter le SOLIMA régional.

PIERRE **BUCH**
Responsable de la mission Action Culturelle des Territoires, Conseil Général de Saône-et-Loire (71)

[Lors] de la mise en place d'une dynamique SOLIMA sur le territoire, il a fallu trouver une méthode de travail qui évite la mainmise d'une partie sur les autres afin de respecter cette équité nécessaire entre les parties prenantes. C'est un temps long mais indispensable. Nous avons fini par mobiliser une compétence extérieure aux musiques actuelles, la CRESS Bourgogne pour l'animation. Parallèlement nous avons dû apprendre à « faire ensemble », à identifier de façon claire les objectifs, les besoins et les attendus de chacun de façon ouverte et transparente. La construction d'un dialogue et d'un processus d'échange passe également par un travail sémantique. Cela fait l'objet d'ailleurs d'un des groupes de travail que nous avons mis en place. C'est pour nous un moyen de nous comprendre, et de nous rendre intelligibles ensuite par les élus. Dans ce cheminement, chacun tient un rôle important : les acteurs, par leur connaissance du processus (via leur fédération), l'État, qui a pleinement joué son rôle d'accompagnement, et bien entendu les collectivités présentes. Le vade-mecum produit par le GTLIMA nous a beaucoup éclairé et constitue un bon outil d'appui dans la mise en place du SOLIMA, au même titre que le cahier des charges et missions SMAC, auquel le texte SOLIMA est relié.

Les résultats attendus du SOLIMA ne sont pas des résultats « opérationnels ». C'est bien plus important et intéressant au final : il s'agit de créer les moyens de la solidarité entre l'ensemble des acteurs d'un territoire donné. De permettre (et c'est dans les missions directes d'un département) une équité territoriale en matière de culture. D'inclure les territoires ruraux, ou plus difficiles d'accès, ou moins dotés en équipements, dans des réflexions de politique culturelle globale et durable. Cela influe à la fois sur les politiques culturelles des collectivités impliquées, mais également sur les projets des lieux et des acteurs du territoire. Cette réflexion en profondeur implique que nous soyons outillés pour y faire face. C'est pourquoi, au sein de notre SOLIMA, nous avons choisi de privilégier le développement d'outils « de bien commun ». La cartographie est une première pierre, et nous réfléchissons maintenant, avec l'aide de la FEDELIMA qui a développé l'outil GIMIC, à la mise en place d'une observation participative et partagée à l'échelle de notre SOLIMA. Cette mise en place deviendrait la pierre angulaire de la « boîte outils » que nous voulons mettre en place comme support au développement territorial en faveur des musiques actuelles et amplifiées.
Le SOLIMA n'est pas un outil de résolution de problèmes. C'est une méthode positiviste : au lieu de chercher « ce qui ne va pas », on repère les potentiels et on les inscrits dans des possibles... au service d'un mieux-vivre ensemble.

LE SOLIMA EN CHAMPAGNE-ARDENNE

De nombreux éléments favorables à la mise en place de processus SOLIMA sont réunis en Champagne-Ardenne.

Un historique de la coopération régionale par la mise en place d'outils adaptés

L'IMCA (Information Musique en Champagne-Ardenne) nait en 2000 d'une fusion entre le Centre Information Rock et le Centre Information Musiques Traditionnelles. En 2005, une nouvelle fusion s'opère entre l'IMCA et le Museau (réseau des diffuseurs Musiques Actuelles) : c'est la naissance du POLCA, soutenu par l'État et la Région. Au départ il rassemble une petite dizaine d'acteurs de Musiques Amplifiées, le Jazz ayant gardé son propre Centre d'Information. Les missions du POLCA sont alors principalement l'information et la ressource à destination du territoire régional. Deux salariés y travaillent. Fin 2010, début 2011, les adhérents engagent une réflexion avec l'État et la Région. Ensemble, ils redéfinissent le projet général. Les missions d'information-ressource, d'observation et les entretiens-conseils sont maintenus avec l'objectif d'œuvrer davantage à l'aménagement du territoire. De plus, le POLCA complète son statut de pôle ressource avec la volonté de rassembler un ensemble représentatif d'acteurs du secteur et du territoire au sein d'une véritable fédération régionale. Les statuts sont refondés afin de permettre cette évolution ainsi que l'entrée de l'État et de la Région au Conseil d'Administration du POLCA en qualité de membres de droit, aux côtés d'un collège de structures professionnelles et permanentes (lieux de Musiques Actuelles, festivals...), d'un collège d'acteurs élargis (musiciens, collectifs d'artistes, structures porteuses d'une action musiques actuelles, écoles de musique.) et d'un collège de membres usagers (public). Au service des politiques publiques, des collectivités et des porteurs de projets, le POLCA fédère un panel large et représentatif de plus de 70 acteurs du secteur et du territoire, à travers ses missions d'information, de ressource et d'accompagnement des initiatives et des mutations. Outil d'appui identifié et reconnu, il contribue à la mise en place de concertations thématiques et territoriales, notamment dans le cadre des SOLIMA.

Une expérience de la concertation depuis 2010 avec le forum itinérant « On the road »

En 2010, un forum itinérant « On the Road » est mis en place par le POLCA et l'ORCCA (Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne). Sur chaque département est organisée, avec les acteurs et les partenaires, une concertation autour d'une thématique. Cela permet de dégager quelques pistes de réflexion à mener : l'accompagnement de la scène locale, la ressource, l'autoproduction et l'autopromotion des artistes et l'entourage professionnel.

La mise en place du SOLIMA en région Champagne-Ardenne

Fort de son expérience et des ressources qu'il rassemble, le POLCA est missionné pour proposer le cadre méthodologique du SOLIMA en région, poursuivre et animer la concertation. Afin de préparer un terrain favorable à cette mise en œuvre, le réseau a mené une première observation du territoire via des rencontres avec les acteurs de terrain et l'exploitation de sa base de données régionale. Des premiers grands bassins de vie ont ainsi été dégagés, où pourraient s'initier des SOLIMA territoriaux ensuite articulés à un SOLIMA régional global :

LE REGARD DE...

JULIEN MAGGIORI

Directeur du Polca

La principale force de nôtre région est la motivation et la forte volonté des acteurs Musiques Actuelles à coopérer, à s'impliquer dans le réseau, à développer des projets et construire ensemble. Sur ce point, on peut même considérer qu'au sein du Polca, la concertation et une bonne partie de la démarche SOLIMA, étaient en marche avant que nous en employons le terme. Par ailleurs, nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien de nos partenaires, notamment la Région qui a inscrit le développement des Musiques Actuelles comme l'une de ses priorités. Enfin, malgré un nombre limité de lieux de Musiques Actuelles, par exemple en terme de diffusion, on peut noter que certains sont assez bien structurés puisqu'ils ont été labellisés SMAC.

Il y a toutefois quelques difficultés, à commencer par une faiblesse géographique et démographique, la région ayant une grande superficie mais étant peu peuplée.

En ce qui concerne les Musiques Actuelles, on constate qu'une partie des jeunes quitte malheureusement souvent le territoire après 18 ans pour poursuivre leurs études, interrompant ou emportant leurs projets, et une faiblesse en nombre de structures professionnelles en capacité d'accompagner les artistes. Ces derniers ne trouvant pas un entourage professionnel suffisant (diffusion restreinte, peu de labels, producteurs...) sont donc souvent obligés de quitter la région. Par ailleurs, l'offre de formation dans le domaine des musiques actuelles (artistique, administrative ou technique) est encore limitée. Il en résulte d'importantes disparités en fonction des différents bassins de vie.

Nonobstant ces difficultés, à travers ses missions et la mobilisation des forces du réseau, et grâce à l'outil de concertation que constitue aujourd'hui le SOLIMA, le Polca poursuit son action au service du développement du secteur et de l'aménagement du territoire aux côtés de l'État, de la Région, des collectivités et bien sûr des acteurs. Un enjeu à la croisée de l'intérêt individuel, collectif et général...

- L'aire urbaine Sedan / Charleville avec la dynamique entrainée par la préfiguration d'un lieu de Musiques Actuelles
- Le département de la Haute-Marne et l'action menée par l'Association départementale Arts Vivants 52
- L'agglomération troyenne et plus généralement le département de l'Aube où la Maison du Boulanger (Office culturel de la ville) œuvre actuellement à la mise en place de son projet en faveur des musiques actuelles, cristallisé par l'ouverture d'un nouvel équipement.

L'objectif n'est pas de décliner localement un schéma type régional mais bien de mobiliser les acteurs et les collectivités sur chaque bassin de vie repéré, autour de problématiques adaptées, en phase avec la réalité des acteurs de ces territoires. De ces rencontres et des éventuels SOLIMA territoriaux qui en découleront, se formalisera alors naturellement le SOLIMA régional.
Sur chacun de ces territoires et avec l'appui précieux des relais départementaux du POLCA, des rencontres seront donc initiées (ou se poursuivront) dans les mois à venir afin de présenter la démarche SOLIMA, sensibiliser et mobiliser les acteurs et collectivités, et identifier les thématiques que les participants souhaiteraient aborder...
Ensuite, une plénière sera organisée pour faire le bilan de ce qui s'est déroulé sur chaque territoire et poser les objectifs suivants. ■■■

LES ATTENTES DES ACTEURS

ERIC **BELKHIRAT**

Chef de projet scène de musiques actuelles, Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières-Cœur d'Ardenne

La nécessité de s'engager dans une démarche SOLIMA répond au besoin d'avoir une lisibilité du territoire, dans le contexte provoqué par l'arrivée de nouveaux projets à Charleville-Mézières notamment. Il fallait impulser une réflexion plus globale avec les collectivités publiques sur les finalités et les moyens d'une politique publique en matière de musiques actuelles. L'explication de la méthode, la photographie et les principaux constats dégagés de cette « image » du territoire, ont permis d'imaginer des éléments de structuration qui prennent en compte des initiatives jusque-là peu ou pas reconnues. Dès lors, les acteurs étaient prêts à s'y engager.
C'est nécessaire sur l'axe Charleville / Sedan, surtout avec la perspective d'une grande agglomération en début 2014 (135 000 habitants, plus de la moitié du département, les deux grandes villes). Une des perspectives intéressantes qui peut se dégager de cette démarche SOLIMA, c'est de réussir à associer des acteurs qui n'ont jamais jusque-là été reçus, ni reconnus par les partenaires publics. La majorité des associations, à l'image par exemple des petites écoles de musique associatives, ne connaissent pas les cadres institutionnels de la culture. A cela s'ajoute une fragilité structurelle qui ne les aide pas à s'inscrire dans les logiques de concertation ou d'échange.
C'est pourquoi nous avons souhaité entrer dans une démarche de SOLIMA sur notre bassin de vie, à l'échelle du département Ardennais (NDA : l'axe Charleville / Sedan pointé par le POLCA), avec comme élément central l'implantation de la future SMAC en 2016, en y associant les porteurs de projets sur tout le territoire. Ce cadre de travail devrait pouvoir fournir un référentiel pour les orientations de la prochaine future agglomération ainsi que pour le projet FEDER, dans le prochain contrat de plan État / Région.
L'intérêt d'articuler ce SOLIMA départemental dans un SOLIMA régional est aussi d'intégrer dans la co-construction de ces politiques publiques en faveur des musiques actuelles les nouvelles forces et structures de la région, afin d'offrir une cohérence à nos pratiques professionnelles et artistiques. C'est aussi un outil de négociation avec les collectivités publiques, permettant de mettre en lumière ce qui relève dans les projets des acteurs de l'intérêt général.

ROLAND **BOUCHON**

Directeur d'Arts Vivants Haute-Marne

Beaucoup a été fait en matière de développement des musiques actuelles avec la labellisation de deux lieux comme la Cartonnerie et l'Orange Bleue, le travail en réseau avec le POLCA, et l'adoption de schémas départementaux comme en Haute-Marne par exemple. Mais il reste encore à faire, en particulier sur certains territoires, si l'on a le souci d'une réelle cohérence régionale.
C'est pourquoi le SOLIMA est une opportunité de « remettre autour de la table » les différents acteurs, les collectivités territoriales et l'État de manière plus transversale. C'est un moyen de valoriser ce qui a été fait en matière de politiques publiques en faveur de la culture, et de mieux mettre en lumière auprès des élus et des acteurs les potentialités sur le territoire.
La difficulté est d'avoir une lisibilité des outils existants et des différentes articulations possibles tant pour les collectivités que pour les acteurs de terrain. « L'espace » nouveau que propose le SOLIMA est une vraie bouffée d'oxygène permettant de s'engager sur des projets à élaborer, dans lesquels les personnes trouveront leur place dans des constructions territoriales et /ou thématiques qui les concernent.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE EXPRIMÉE TANT PAR LA RÉGION QUE PAR L'ÉTAT

NATHALIE **DAHM**

Vice-Présidente à la culture et au patrimoine culturel du Conseil Régional Champagne-Ardenne

Dans le numéro n° 52 de ZIC BOOM, nous étions quelques-uns à insister sur l'intérêt de mettre en place une dynamique de SOLIMA.
La concertation avec les acteurs de terrain ainsi que l'ambition des aménagements territoriaux à apporter sur nos territoires est absolument nécessaire pour déterminer des politiques de progrès dans le domaine des musiques actuelles. Grâce à l'implication infaillible du réseau des musiques actuelles, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a cultivé le terrain de la concertation depuis plusieurs années. Il est désormais possible d'allier démarche participative, développement territorial et structuration d'une filière culturelle.Confortée par cette expérience, la démarche SOLIMA, animée par le POLCA, outil régional fédérateur et ressource pour les musiques actuelles, peut désormais se déployer rapidement, en accord avec l'État et les autres collectivités territoriales qui le souhaitent.
L'approche par les territoires et les populations constitue pour la Région un axe majeur.
Avec les marionnettes, le cirque, le graphisme et le patrimoine, les musiques actuelles, langage populaire et universel, sont les fers de lance du développement culturel en Champagne-Ardenne.
La mise en place des SOLIMA doit préciser la construction identitaire de notre Région en permettant de favoriser l'émergence créative et de n'oublier aucune réalité territoriale.

SYLVIE **SIERRA-MARKIEWICZ**

Conseillère musique et danse de la DRAC Champagne-Ardenne

La mise en place du processus SOLIMA sur la région Champagne-Ardenne est un acte fort qui doit révéler au plus près des territoires la diversité des pratiques artistiques. C'est un moyen nouveau d'élaborer plus finement des politiques publiques en associant les collectivités territoriales et les acteurs.
Au stade actuel de la structuration des acteurs musiques actuelles que nous constatons en région Champagne-Ardenne, la Drac, avec la Région, souhaite confier au POLCA l'animation et la coordination du processus SOLIMA. À partir d'un premier état des lieux, et sur la base de trois orientations possibles (diffusion, création, pratiques), nous pourrons, par étapes, via les dimensions départementales puis les bassins de vie identifiés, avancer vers une synthèse régionale aux termes d'une première période d'au moins trois ans. L'intérêt premier de la démarche SOLIMA, c'est de prendre en compte les réalités territoriales des pratiques en dépassant les limites administratives, les structures labellisées et de poser les conditions suffisantes pour générer de la créativité dans des propositions construites à partir des spécificités des territoires identifiés.

LA MISE EN MOUVEMENT SOLIMA EN EST À SES DÉBUTS !

Il est difficile pour le moment de tirer une analyse et un bilan de ses effets sur les territoires. On l'a vu à travers les exemples proposés dans ce dossier, il n'y a pas de modèle SOLIMA, tant sa mise en place est déterminée par les spécificités en présence et l'histoire du territoire concerné.
Mais ce qui frappe toutefois, c'est que sur chaque territoire, il favorise de façon étonnante une nouvelle forme de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs. Ce « nouveau dialogue » pose les bases d'une co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, et permet une réelle prise en compte des besoins des territoires, en se posant toujours la question de l'intérêt général.
Avec plus de 30 SOLIMA référencés en France à ce jour, et des volontés de mise en œuvre sur de nombreux territoires sans que parfois l'appellation « SOLIMA » ne soit utilisée, la méthode démontre que ce nouveau type de dialogue est une nécessité.
L'État, en favorisant ces démarches horizontales, se départit d'une certaine posture « Jacobine ». Les collectivités peuvent s'y exprimer pleinement. Et les acteurs peuvent conforter et amplifier leur dimension citoyenne, en se plaçant comme acteurs d'une société en mutation, en capacité de répondre à des besoins de populations sur des territoires, et en dépassant leurs intérêts personnels pour entrer dans des démarches de coopération et de complémentarité.
À l'aube de la réforme des collectivités territoriales, qui risque de complexifier encore les relations entre acteurs et collectivités, le SOLIMA peut apparaître comme une méthode démocratique indispensable, au développement non seulement des musiques actuelles mais aussi d'autres pratiques artistiques et culturelles. ■

SOLIMA
UNE MISE EN MOUVEMENT COLLECTIF

La FEDELIMA est une fédération du secteur des musiques actuelles regroupant plus de 130 lieux répartis sur l'ensemble du territoire français. Parmi ses missions, la FEDELIMA compte l'observation, la production d'analyses et d'études, l'accompagnement des lieux et des territoires et de leur structuration. www.fedelima.org